Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 48 (1919)

Heft: 14

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE SCOLAIRE

† *M. Pierre Mossu.* — Beaucoup de maîtres, dans la rive droite, ont connu cet homme loyal, jovial, à l'abord facile, à l'amitié fidèle. Son esprit était une véritable encyclopédie de connaissances pratiques en affaires communales.

M. Mossu est entré à l'Ecole normale en 1876, à 20 ans. Ce fut un élève très assidu, s'occupant déjà de la vie politique, et prenant place dans le groupe conservateur qu'il n'abandonna jamais. Ses convictions religieuses étaient très sincères et profondes.

Sa carrière, extrêmement utile et bien remplie, fut longue. Instituteur, puis maître à l'école régionale de Treyvaux, il consacra au labeur pédagogique 33 années de sa vie. Ce fut un éducateur consciencieux et ses élèves gardent de lui un excellent souvenir. Esprit actif et sagace, il éprouvait le besoin de la discussion et de la recherche, aussi fut-il le promoteur des conférences régionales; il mit également sur pied, pendant quelque temps, une revue scolaire à tournure satirique, intitulée le « Frelon ».

En 1912, il quitta l'enseignement pour se vouer entièrement aux charges publiques. La commune de Treyvaux à laquelle il s'est dévoué durant toute sa carrière, avait apprécié ce travailleur infatigable et l'avait fait bourgeois d'honneur. Appelé à faire partie du conseil communal, il fut un administrateur modèle. Il s'acquitta avec soin de bien d'autres fonctions : caissier, chef de ravitaillement, etc... Un mal, dont il ne soupçonnait pas la gravité, l'emporta après 12 jours de souffrances. Il est mort en chrétien courageux. C'est à Grangettes, dans sa terre natale, qu'il repose maintenant. Le corps enseignant perd en lui un fidèle ami et la commune de Treyvaux un précieux auxiliaire.

Examens. — Les examens des aspirants et des aspirantes pour l'obtention du brevet de capacité ont eu lieu aux dates indiquées. La division des épreuves en deux séries, l'une écrite et l'autre orale, est une heureuse innovation. Les candidats de l'avant-dernière année ont aussi subi les examens sur la première partie du programme provisoirement établi.

A l'Ecole normale, après la radieuse journée de réception de M. G. Ador, président de la Confédération, le 26 juillet, eut lieu, le

surlendemain, la clôture de l'année scolaire, présidée cette année par M. E. Deschenaux, conseiller d'Etat, en l'absence de M. le Directeur de l'Instruction publique. Les examens de comptabilité, de dessin technique et de gymnastique subis, à Hauterive même, par les aspirants au brevet des deux sections française et allemande, se sont passés dans d'excellentes conditions matérielles de surveillance. L'expérience est à retenir et mérite d'être continuée à l'avenir.

Communications au personnel enseignant primaire

La Direction de l'Instruction publique porte ce qui suit à la connaissance des membres du corps enseignant :

1° Aucun manuel d'enseignement ne doit être introduit et mis entre les mains des élèves sans l'autorisation expresse de la Commission cantonale des études. Pour ce qui concerne l'enseignement de la langue maternelle et de la grammaire-orthographe en particulier, la question fait actuellement l'objet d'une étude spéciale ;

2° Le registre des émancipations, prévu à l'art. 36 du règlement général des écoles primaires, est supprimé. Les inscriptions relatives aux libérations scolaires sont, par contre, inscrites avec soin dans le registre matricule.

Fribourg, le 25 juillet 1919.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,
GEORGES PYTHON.